

Recours auprès du Conseil statutaire

Recours urgent contre décision du Bureau Exécutif relatif à : Villejuif,
déposé par : Alain Lipietz, responsable du groupe de Villejuif, tel. 06 07 14 98 78, mail
alain@lipietz.net.

Considérant que j'apprends ce jour par la presse que le Bureau Exécutif de EELV aurait décidé de me suspendre, de mettre le groupe local EELV sous tutelle, et de soutenir la liste opposée à celle à laquelle participe EELV Villejuif, par la visite de certains de ses membres ou parlementaires ou élus régionaux, et l'apposition du logo EELV,
Considérant qu'aucun contact avec le groupe n'a été tenté par le BE ni après ni avant cette décision qui semble être intervenue lundi, alors que les discussions de second tour étaient en cours ;

Considérant qu'il est difficile de recourir contre une décision qui n'a pas été communiquée aux intéressés, mais que les annonces d'un soutien de membres connus de EELV à la liste concurrente peuvent se matérialiser à tout moment et de fait est déjà commencé, et que le précieux logo de EELV risque d'être apposé sur une liste anti-sociale, antoi-écologiste et qui s'est encore illustrée dimanche dernier par de multiples et grossières tentatives de fraude (jusqu'à prétendre changer une urne en plein déroulement des votes) ,

Je dépose ce recours en urgence au conseil statutaire avec demande d'examen en urgence et d'effet immédiat.

1. Sur la forme.

a/ Conformément aux statuts de EELV, et à la jurisprudence du Conseil statutaire, le groupe local est maître de sa stratégie électorale municipale,

b/ Conformément aux statuts et à la jurisprudence du Conseil statutaire, une sanction ne peut être imposée qu'après avoir entendu les intéressés.

c/ Conformément au principe que chaque membre de EELV et donc du BE a un droit de réserve sur une décision statutairement prise, il ne peut cependant tenter de la combattre publiquement,

la stratégie et la tactique du groupe de Villejuif ayant été adoptée dans les formes puis contrôlée au jour le jour par de fréquentes réunions physiques (quotidiennes à partir de la fin de campagne),

ses décisions s'imposent à tous et toutes , membre du BE, d'un groupe parlementaire, ministre, conseiller général ou régional ou simple adhérent-e.

2. Sur le fond

Quoique plaider sur le fond constitue déjà une dérogation aux principes susdits, on comprendrait que la violation des valeurs de EELV puisse justifier une intervention rapide et brutale. Il semble que nous soit reproché de fusionner avec trois autres listes dont l'une avait reçu l'investiture de l'UMP. Or :

- L'UMP, au contraire du Front National, a toujours été considéré comme partie prenante de l'arc républicain, auquel il arrive à EELV de se rallier ou de la soutenir, pour faire par exemple barrage au FN. Pour des raisons semblables, les Verts avaient autrefois soutenu au niveau budgétaire la présidence de M. Giraud au conseil régional d'Ile de France, ils avaient appelé à voter Chirac contre Le Pen, les eurodéputés verts font assez souvent alliance sur des dossiers avec les élus UMP contre d'autres partis productivistes.

- Le PCF Villejuifois s'est attiré une profonde hostilité à Villejuif, en particulier dans les quartiers les plus populaires, par sa politique anti-écologiste, anti-sociale et anti-démocratique, hostilité qui se traduit par une forte abstention, un effacement de ses soutiens traditionnels, une flambée des votes FN que la présence de 4 listes démocratiques a eu du mal à contenir. Il serait non-conforme à l'éthique de soutenir une telle liste.
- la liste constituée par la fusion de 4 listes d'oppositions dont l'une avait reçu l'investiture du l'UMP, du MEI, et du président du Modem local (qui avait appelé à voter Hollande en 2012), ne comprend pas d'élément de la droite dite « décomplexée ». Son programme est peu ou prou celui de la liste initiée par EELV pour le premier tour. Elle a été constituée selon la règle d'Hondt, sans logo ni soutien de parti .

Il n'existe donc aucun argument de nature éthique autorisant le BE à passer outre aux statuts de EELV.

En conséquence, plaise au conseil statutaire d'arrêter que :

le BE, pour autant qu'il aurait vraiment pris les décisions annoncées dans la presse relatives aux élections municipale à Villejuif, doit retirer immédiatement ces décisions, ses membres s'abstenir de toute interférence avec la campagne de EELV Villejuif, et il n'est nullement autorisé à donner le logo de EELV à quelque liste que ce soit opposée aux décisions du groupe local EELV.